

HOMMAGE

Richard Chemaly, le départ d'un juste

Depuis l'annonce de la disparition de Richard Chemaly, une tristesse immense, unanime, s'est abattue sur la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph, et avec elle, le sentiment d'une faculté orpheline. Le sentiment qu'avec son départ, c'est non seulement l'une des plus belles pages de la faculté qui se tourne, mais que l'un des piliers de l'institution, celui qui porta l'édifice à bout de bras pendant seize ans, un pilier central, vient de tomber.

Depuis la cessation de ses fonctions de doyen puis de professeur, il était resté pour nous tous, nous qui lui devons tant, une référence incontournable ; le recours de la faculté, « notre » faculté, comme il aimait à l'appeler.

Fondamentalement, ce que Richard Chemaly inspirait, le premier mot peut-être auquel nous l'associons volontiers, c'était la confiance. Une confiance totale, une confiance inconditionnelle qui permettait de tout lui livrer. Cette confiance n'avait rien d'artificiel ou de surfait. Elle se justifiait par l'étendue de sa science, de son savoir, de son talent. Mais elle était surtout portée par sa rigueur morale, par l'intransigeance de son intégrité ; et c'est sans doute cela qui faisait toute sa singularité : cette symbiose étroite des qualités scientifiques et éthiques, qui lui avait valu d'être une autorité au sens noble du terme, en ce sens qu'il avait, de l'avis de tous, une stature intellectuelle et morale qui forçait le respect.

Son autorité scientifique, il la devait à un esprit lumineux. Élève des pères jésuites puis lauréat de la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph, il avait poursuivi des études très brillantes en France. Il y avait côtoyé les plus grands, été l'assistant de Jean Carbonnier et d'Henri Batiffol sous la direction duquel il prépara sa thèse de doctorat. Il parlait souvent de cette période de sa vie avec parfois une certaine nostalgie. Tout aurait pu le destiner à une carrière universitaire en France, car il y était extrêmement apprécié et respecté. Il choisit le Liban, et poursuivit parallèlement

une carrière d'avocat et une carrière d'universitaire, comme chargé d'enseignement puis comme professeur à la faculté de droit de l'Université Saint-Joseph dès 1981. Au barreau comme à l'université, il aura ébloui, jusqu'aux derniers instants, confrères et collègues par ses merveilleuses qualités de juriste. Il y avait chez lui tout à la fois la vigueur et la rigueur du raisonnement, la minutie et le caractère implacable de la démonstration, la fluidité de la phrase, la sobriété du verbe, le refus des effets de manche et des formules creuses, l'immensité de la culture juridique. Le lire était un plaisir, car, d'une certaine manière, il donnait à lire du beau droit. Prendre son avis juridique sur un point donné prodiguait un apaisement définitif. L'avis de Richard Chemaly ne se discutait pas, non parce qu'il ne souffrait pas la discussion, mais parce que l'on savait qu'il était émis en parfaite connaissance de cause après maintes vérifications.

Ce talent-là, qui aurait pu le faire basculer définitivement du côté du barreau ou de l'arbitrage, vers des activités infiniment plus lucratives que celles de l'enseignement, Richard Chemaly le mit à partir de 1985 au service exclusif de l'université lorsqu'il fut appelé au poste de doyen de la faculté de droit.

Pendant seize années, au temps des années sombres, il a porté la faculté à bout de bras, dans des conditions extrêmement difficiles, avec pour ambition de faire en sorte qu'elle demeure un lieu d'excellence. Pendant seize années, il aura vécu ses fonctions de doyen à la manière d'un sacerdoce, avec une générosité et un don de soi qu'il est rare de rencontrer à l'université. Il y avait chez lui le respect de l'institution comme une valeur en soi, comme l'expression du bien commun, pour ce qu'elle représentait au Liban et dans la région. Et cela explique qu'il l'ait sanctuarisée en la mettant à l'abri de toutes les formes d'interventions ou d'interférences extérieures. Il était aidé en cela par une force incroyable de caractère, par cette intransigeance

des purs qui était la sienne. Il lui était impossible d'évoluer dans les zones grises ou d'arrondir les angles, et surtout, il n'avait que faire des réactions ou des critiques que ses décisions pouvaient susciter.

Il aimait à dire qu'il se laissait guider par un précepte inspiré du zoroastrisme : « Pense juste. Dis ce que tu penses. Fais ce que tu dis. » Il est certain qu'il mit son point d'honneur à dire scrupuleusement ce qu'il pensait. Que de personnalités du monde juridique et politique tentant d'obtenir des faveurs pour tel ou tel étudiant se sont fait rabrouer sans ménagement. Son franc-parler lui avait valu, comme il le disait lui-même, quelques inimitiés, mais il lui suscitait en retour le respect de tous. Beaucoup savaient que derrière son intransigeance, il y avait un maître dans tous les sens du terme attentif à ses étudiants qu'il continuait de suivre bien après leur départ de la faculté, mais aussi un doyen très proche de ses collaborateurs. Ceux qui ont eu la chance de l'avoir pour ami parleront de sa fidélité sans failles, de sa capacité d'écoute hors du commun, de son humour, et de l'humaniste épris de littérature, de musique et de cinéma qui, à la fin de sa vie, n'hésitait pas à dire que le droit ne l'intéressait plus.

Au fond, Richard Chemaly était un homme libre qui ne courait pas après l'argent, les honneurs ou le pouvoir. Et cela explique sans doute la grande émotion qui entoure son départ, le sentiment que dans l'atmosphère de déliquescence générale qui frappe le Liban, les valeurs qui étaient les siennes sont de plus en plus marginales ; le sentiment qu'avec lui, nous disons adieu, d'une certaine manière, au dernier des justes.

Léna GANNAGÉ
Doyenne de la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.
Extrait de l'hommage rendu au doyen Richard Chemaly au nom de la faculté de droit le 31 décembre 2020.